



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2010

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	28
Absents	1
Votants	28

Le 8 novembre 2010 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 2 novembre 2010

**Présents** : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE-LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr POINSIGNON, Mr LE PAPE, Mme ROYER, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mme QUENTIN, Mr GIBIER, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mr LE MORE, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mr DECOURCELLE, Mme FONTAINE

**Absents** Mme MAGHNINI

**Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 SEPTEMBRE 2010**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2010 est adopté à l'unanimité

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 22 OCTOBRE 2010**

- A la dernière intervention de Monsieur Devallois, il y a lieu de modifier « au dernier conseil municipal » par « au dernier conseil communautaire »
- Monsieur Mary dit avoir apprécié la déclaration de l'opposition et se réjouit du vote, à l'unanimité, du conseil municipal favorable à la dissolution de la Communauté de Communes du Pays Fertois

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2010 est adopté à l'unanimité

---

**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, selon les conditions précitées, avec les entreprises susvisées, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

**SAISON CULTURELLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Décide la conclusion de conventions avec l'Office Départemental de la Culture et des Loisirs dans le cadre de la saison tout public et le printemps de la chanson, selon les conditions précitées
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

**CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ORNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Signe la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Orne, selon les conditions précitées
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2009 DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE  
MAINE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Charge Monsieur le Maire de donner acte de la communication du rapport d'activités 2009 à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional Normandie Maine

**PARTICIPATION 2010 : PLEIN AIR FERTOIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Décide le versement d'un montant de 928,80 € au Plein Air Fertois, au titre de la régularisation de la participation 2010
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

**DEMANDES DE DEGREVEMENT DE LA PART COMMUNALE SUR L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Décide d'accorder aux personnes susvisées, le dégrèvement sur la part communale de l'assainissement, correspondant à la surconsommation calculée ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

**BUDGET VILLE 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Approuve la décision modificative n°2, du budget ville, selon le tableau ci-annexé.

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Approuve la décision modificative n°1, du budget assainissement, selon le tableau ci-annexé.